

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2009</b> <b>COMPTE-RENDU</b></p>
--

*Séance du 15 octobre 2009*

L'an deux mil neuf, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de SERVON-SUR-VILAINE, convoqué le neuf octobre, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Joseph JAN, Maire.

**Etaient présents** : LORAY Anne-Laure, GARDIN Michel, CHRISTINA Georges, ROUSSILLAT Catherine, BOURTHOURAULT Yann, BESNARD Daniel, adjoints.  
JOURDREN Alain, ANICET Marie Thérèse, COLLIOT Olivier, BARRE Pascal, BOCHER Hervé, TRAVERS Gérard, MOREL Patrice, OLIVIERO Isabelle, THOMAS Sonia, MARZIN Sylvie, REINBOLD Christelle, CHESNEAU Véronique, GIRARDET Vincent, PAQUET Alain, MOREL Christine, BAGOT Christophe.

**Absents représentés** : MARTIN Florence (pouvoir à GARDIN Michel), ARTUS Clotilde (pouvoir à REINBOLD Christelle), BOURDON Véronique (pouvoir à BOCHER Hervé), JANVIER Sophie (pouvoir à LORAY Anne-Laure)

**Secrétaire de séance** : GIRARDET Vincent

**Assistant également à la séance** : Anita COULLIER, Directrice Générale des Services.

**Procès verbal du Conseil précédent** : *Le Procès verbal du Conseil Municipal du 17 septembre est adopté à l'unanimité, mesdames Roussillat, Morel et messieurs Bagot, Jourdren ne participant pas au vote car absents lors de ce conseil.*

**ORDRE DU JOUR** :

**Finances, Budget, Marchés publics**

- 1 ♦ Présentation de la brigade de gendarmerie de Châteaugiron et de ses activités
- 2 ♦ Compte administratif du budget du Vallon
- 3 ♦ Affectation des résultats du budget du Vallon
- 4 ♦ Budget primitif du Vallon
- 5 ♦ Tarif assainissement
- 6 ♦ Changement d'achat pour le Centre de la Fontaine
- 7 ♦ Autorisation de signature pour les marchés de travaux de la Mairie

**Affaires communautaires, intercommunalité**

- 8 ♦ Avis sur la demande d'entrée dans la ComCom par la commune d'Ossé

**Présentation de la brigade de gendarmerie de Châteaugiron et de ses activités**

Le lieutenant Lancel présente les brigades et recense toutes ses activités, ainsi que la façon de fonctionner de la brigade.

Un diaporama des différents crimes et délits a été projeté.

## 74-09 Compte administratif du budget du Vallon

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		BUDGET 2008	REALISE 2008
1641	Emprunts		
10	Stocks		
335	Travaux en cours		
3351	Terrains	420 204,00 €	
3355	Travaux en cours		319 683,20 €
3555	Terrains aménagés		
OO1	Déficit d'investissement reporté	313 704,00 €	313 703,20 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>733 908,00 €</b>	<b>633 386,40 €</b>

RECETTES		BUDGET 2008	REALISE 2008
1641	Emprunts	37 285,00 €	
O21	Virement de la section de fonctionnement	382 919,00 €	
335	Travaux en cours		
3351	Terrains	313 704,00 €	313 703,20 €
3355	Travaux en cours		
351	Produits intermédiaires		
OO1	Excédent investissement reporté		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>733 908,00 €</b>	<b>313 703,20 €</b>

-319 683,20 €

**La section d'investissement fait apparaître un déficit de 319 683,20 €**

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BUDGET 2008	REALISE 2008
6015	Terrains à aménager		
6045	Achat étude	5 400,00 €	6 730,00 €
605	Achat matériel	101 100,00 €	
O23	Virement à la section d'investissement	382 919,00 €	
608	Frais accessoires terrains en cours d'aménager		
7133	Variation des en cours		
71355	Variation stocks de terrains aménagés	313 704,00 €	313 703,20 €
66111	Intérêts des emprunts		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>803 123,00 €</b>	<b>320 433,20 €</b>

RECETTES		BUDGET 2008	REALISE 2008
7015	Vente de terrains aménagés	358 471,00 €	750,00 €
7478	Subventions		
	Frais accessoires terrains en cours d'aménager		
71355	Variation des en cours de production de biens	420 204,00 €	319 683,20 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	- €	
766	Gains de change		136,33 €
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	24 448,00 €	24 448,78 €
796	Transferts de charges financiers		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>803 123,00 €</b>	<b>345 018,31 €</b>

**La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 24 585,11€**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,  
Décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- d'adopter le compte administratif tel que ci-dessus présenté.

#### **75-09 Affectation des résultats du budget du Vallon**

Aux vues des résultats de ce budget, Les déficits seront repris en dépenses du budget 2009, les excédents seront repris en recette du budget 2009.

Section de fonctionnement :

L'excédent de 24 585,11 € est reporté en recette de fonctionnement.

Section d'investissement :

Le déficit de 319 683,20 est reporté en dépense d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- d'affecter les résultats du budget du Vallon ainsi qu'il suit :

*Section de fonctionnement :*

L'excédent de 24 585,11 € est reporté en recette de fonctionnement.

*Section d'investissement :*

Le déficit de 319 683,20 est reporté en dépense d'investissement.

#### **76-09 Budget primitif du Vallon**

##### **INVESTISSEMENT**

###### **Dépenses**

###### **BP 2009**

Art. 3355	Travaux en cours	329 684,00 €
Art. 001	Déficit d'investissement reporté	319 684,00 €
Total		649 368,00 €

###### **Recettes**

###### **BP 2009**

Art. 1641	Emprunt	305 099,00 €
Art. 021	Virement section de fonctionnement	24 585,00 €
Art. 3351	terrain	319 684,00 €
Total		649 368,00 €

##### **FONCTIONNEMENT**

###### **Dépenses**

###### **BP 2009**

Art. 6045	Achat étude	10 000,00 €
Art. 023	Virement à la section d'investissement	24 585,00 €
Art. 71355	Variation stocks de terrains aménagés	319 684,00 €
Total		354 269,00 €

###### **Recettes**

###### **BP 2009**

Art. 71355	Variation des en cours de production de biens	329 684,00 €
Art. 002	Excédent de fonctionnement reporté	24 585,00 €
Total		354 269,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- d'adopter le budget primitif du Vallon tel que ci-dessus présenté.

#### **77-09 Tarif assainissement**

Les différents tarifs assainissement ont été remaniés en 2008. Aujourd'hui, il est proposé à l'assemblée de délibérer pour les tarifs 2010.

La commission finances s'est réunie et propose une augmentation de 3% conformément au tableau ci-dessous.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé et délibéré,  
Décide à l'unanimité des votants, (vote à main levée), une abstention (A. Paquet) :

- que les différents tarifs d'assainissement pour 2010 seront les suivants :

	Tarif 2009	Tarif 2010
Le m3 consommé	1,15 €	1,18€
Prime fixe annuelle (redevance)	9,50 €	9,78 €
Assiette forfaitaire pour les utilisateurs de puits (25m3 par an et par personne)	28,75 € an/personne	29,50 € an/personne
Taxe de raccordement Logement individuel (1 logement par maison)	600 €	618 €
Taxe de raccordement Logement individuel social (1 logement par maison)	400 €	412 €
Taxe de raccordement Logement collectif (bâtiment de plusieurs logements avec entrée individuelle ou non)	300 €	309 €
Taxe de raccordement Logement collectif social (bâtiment de plusieurs logements avec entrée individuelle ou non)	200 €	206 €

### **78-09 Changement d'achat pour le Centre de la Fontaine**

Lors du budget primitif, il avait été prévu l'achat d'un pont lumière et d'une malle théâtre pour une somme de 1 300,00 €.

Le mois dernier, la sono de la salle Jean Marais est tombée en panne. La MJC demande donc l'achat d'une sono pour 1 122,30€ à la place des articles précédemment cités.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé et délibéré,  
Décide à l'unanimité des votants, (vote à main levée) :

- qu'une sono sera achetée à la place de la malle théâtre et du pont lumière.

### **79-09 Autorisation de signature pour les marchés de travaux de la Mairie**

La mise en concurrence pour les travaux de la mairie a été faite. Les plis ont été ouverts et analysés. La commission s'est réunie et propose de retenir les entreprises les mieux classées à l'issue de l'analyse.

Vu le nouveau code des marchés  
Vu le C.G.C.T.  
Vu le procès verbal d'analyse des offres

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé et délibéré,  
Décide à l'unanimité des votants, (vote à main levée), une abstention (P. Morel) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

➤ **Lot 1 – démolition :**

Entreprise : TNS  
Montant du marché HT : 29 683,09 €

➤ **Lot 3 – gros œuvre :**

Entreprise : PLANCHAIS  
Montant du marché HT : 344 861,98 €

➤ **Lot 4 – charpente métallique :**

Entreprise : GRUAU  
Montant du marché HT : 107 298,15 €

➤ **Lot 5 – charpente bois :**

Entreprise : PIGEON

Montant du marché HT : 13 682,51 €

➤ **Lot 6 – ravalement :**

Entreprise : BLANDIN  
Montant du marché HT : 7 131,82 €

➤ **Lot 12 – cloisons sèches :**

Entreprise : ISOLBAT  
Montant du marché HT : 96 727,50 €

➤ **Lot 13 – carrelage faïence :**

Entreprise : JPM CARRELAGE  
Montant du marché HT : 2 800,00 €

➤ **Lot 14 – sols collés :**

Entreprise : PRIMAULT  
Montant du marché HT : 28 571,15 €

➤ **Lot 15 – peinture :**  
Entreprise : MARGUE  
Montant du marché HT : 21 930,75 €

➤ **Lot 16 – ascenseur :**  
Entreprise : ACTILIFT

Montant du marché HT : 23 800,00 €

➤ **Lot 17 – chauffage-plomberie :**  
Entreprise : SAULNIER  
Montant du marché HT : 151 972,26 €

➤ **Lot 18 – électricité :**  
Entreprise : MARSOLIER  
Montant du marché HT : 155 202,18 €

L'ensemble des lots attribués représente 983 661,39 € pour une estimation de 1 189 396,63 €. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## **80-09 Avis sur la demande d'entrée dans la ComCom par la commune d'Ossé**

La commune d'Ossé actuellement membre de la communauté de communes Vitré Communauté a sollicité son adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron par délibération en date du 7 septembre 2009.

La Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron s'est prononcée favorablement pour cette adhésion en date du 16 septembre 2009.

Ce processus nécessite une délibération favorable de l'EPCI qui doit être quitté, de celui qui doit être intégré ainsi que de toutes les communes appartenant à ces EPCI.

En tout état de cause, une majorité qualifiée doit se prononcer pour que le Préfet examine la demande. Ainsi, 2/3 des communes (soit 4) représentant au moins la moitié de la population (soit 9 348 habitants) ou bien la moitié des communes (3) représentant les 2/3 de la population (12 464 habitants) devra être favorable à cette demande pour que le Préfet se prononce.

La Communauté de Communes a étudié les incidences principales de cette adhésion qui sont :

### **1- Cohérence territoriale**

L'intégration de la commune d'Ossé (1 156 habitants) dans la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron permettrait de renforcer la continuité géographique du territoire, sans bouleverser les équilibres de population entre les différents pôles.

### **2- Cohérence administrative**

La Commune d'Ossé appartient au canton de Châteaubourg. Cependant elle est rattachée pour ses principaux services comme la gendarmerie, le centre de secours, la poste et l'école de musique à la Commune de Châteaugiron.

### **3- Cohérence économique**

L'économie de la commune d'Ossé repose essentiellement sur l'agriculture très fortement implantée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron.

### **4- Cohérence sociale**

Les habitants d'Ossé se déplacent pour une très large majorité sur le territoire ou via la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron en direction de l'agglomération de Rennes.

### **5- Impact financier pour la Communauté de communes**

<b>Dépenses nouvelles prévisionnelles (€)</b>		<b>Recettes nouvelles prévisionnelles (€)</b>	
Attribution de compensation	22 897	Produit TP	10 501
Dotation de solidarité communautaire	55 000	DGF	58 000
Participation au SDIS	3 307		
SCOT	1 643		
Ecole de musique	5 411		
MEGALIS	172		
Entretien Commune	5 592		
<b>Total dépenses</b>	<b>94 022</b>	<b>Total recettes</b>	<b>68 501</b>
<b>Solde pour la Communauté de communes = - 25 521 €</b>			

## 6- Consolidation de la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron

Outre la continuité territoriale avec les communes de Saint Aubin du Pavail, Noyal sur Vilaine et Châteaugiron, l'adhésion de la Commune d'Ossé ferait passer la population INSEE de la Communauté de communes de 18 696 à 19 852 habitants.

## 7- Evolution de la composition du Conseil communautaire

En application de l'article 8 des statuts de la Communauté de communes qui prévoit que chaque commune membre est représentée par 2 délégués plus 1 représentant par tranche de 1 000 habitants au delà de 1 000, la nouvelle représentation des communes serait la suivante :

### Nombre de délégués communautaires dans la configuration actuelle

Communes	Nombre d'habitants*	2 titulaires par commune	1 en + /tranche de 1 000 habitants	Cumul	%
Chancé	292	2	0	2	8,3%
Châteaugiron	6 386	2	5	7	29,2%
Domloup	2 819	2	1	3	12,5%
Noyal sur Vilaine	5 007	2	4	6	25%
Saint Aubin du Pavail	768	2	0	2	8,3%
Servon sur Vilaine	3 424	2	2	4	16,7%
<b>Totaux</b>	<b>18 696</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>100%</b>

### Nombre de délégués communautaires avec Ossé

Communes	Nombre d'habitants*	2 titulaires par commune	1 en + /tranche de 1 000 habitants	Cumul	%
Chancé	292	2	0	2	7,7%
Châteaugiron	6 386	2	5	7	26,9%
Domloup	2 819	2	1	3	11,5%
Noyal sur Vilaine	5 007	2	4	6	23,1%
Saint Aubin du Pavail	768	2	0	2	7,7%
Servon sur Vilaine	3 424	2	2	4	15,4%
Ossé	1 156	2	0	2	7,7 %
<b>Totaux</b>	<b>19 852</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>26</b>	<b>100%</b>

\* d'après le recensement INSEE du 1er janvier 2009

## 9- Cohérence de projets : projets liés à l'environnement

La Commune d'Ossé souhaite développer les chemins de randonnée et les itinéraires vélos au niveau des liaisons intercommunales.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, (vote à main levée), une abstention (A.L. Loray) :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville d'Ossé à la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

*La séance est levée à 22h20*